



Guide des Nouvelles Offres D'assistance

Automobile & Médicale **Pour Grands et Petits Taxis**



Introduction

Cher partenaire,

Dans un contexte où les attentes des assurés évoluent rapidement, CAT Assurance & Réassurance continue de renforcer sa promesse de protection en proposant des services à forte valeur ajoutée, adaptés aux réalités du terrain.

Afin d'améliorer l'expérience et la tranquillité d'esprit de nos assurés taxis, nous avons le plaisir de vous présenter deux nouvelles offres d'assistance, désormais intégrées à notre dispositif :

- Une assistance médicale complète, apportant un accompagnement en cas d'urgence sanitaire à l'assuré, à son conjoint et à ses enfants à charge ;
- Une assistance automobile renforcée, incluant de nouvelles prestations de remorquage en cas de panne, pour une meilleure continuité de service sur la route.

Ce guide explicatif a pour objectif de vous fournir une vision claire et détaillée du contenu de ces deux offres, ainsi que des conditions qui y sont liées.

À travers ces évolutions, CAT Assurance & Réassurance réaffirme sa volonté de bâtir une relation de confiance durable avec ses assurés, en leur apportant une réponse concrète à leurs préoccupations du quotidien.



Une offre gratuite, complète et innovante pour les professionnels du grands et petits taxis



À qui s'adresse cette offre ?

- Cette offre est exclusivement réservée aux professionnels du taxi, qu'ils soient petits ou grands taxis, ayant souscrit ou renouvelé leur contrat d'assurance auprès de CAT Assurance & Réassurance à compter du **1er juillet 2025**.



Quelle est la durée de l'offre ?

- La prestation reste valable pendant toute la durée de validité du contrat. L'assuré en bénéficie de manière continue, sans interruption, jusqu'à son échéance.



Cette nouvelle offre, est-elle payante ?

- Non, **cette offre est 100 % gratuite**. Elle est offerte automatiquement lors de la souscription du contrat d'assurance ou de son renouvellement.



Quels avantages pour vous ?

- **Un levier de fidélisation assuré** : une valeur ajoutée qui renforce l'attachement de vos assurés à notre offre.
- **Un argument commercial solide** : un outil efficace pour recommander nos services avec confiance.
- **Une expérience client valorisée** : des solutions complètes, rassurantes et innovantes pour plus de sérénité.
- **Une image professionnelle affirmée** : vous montrez à vos passagers que vous êtes bien protégé et accompagné.



Découvrez la Nouvelle Offre D'assistance Automobile Pour Grands et Petits Taxis





Quelles sont les garanties d'assistance automobile pour les petits taxis ?

Remorquage en cas de panne



Dans la ville de rattachement



2 fois par an
si l'âge du véhicule est inférieur à 5 ans
&
1 fois par an
si l'âge du véhicule est entre 5 et 10 ans

Remorquage en cas d'accident



Dans la ville de rattachement



Illimité



Il est important de rappeler que l'assistance en cas de panne n'est disponible que pour les véhicules de moins de 10 ans. En revanche, en cas d'accident, aucune limite d'âge du véhicule ne s'applique.





Quelles sont les garanties d'assistance automobiles pour les grands taxis ?

Remorquage en cas de panne



Vers la ville de rattachement
ou
la ville de destination justifiée



Vers le garage le plus proche si la durée d'immobilisation du véhicule est - 24H
Ou
Le garage au choix de l'assuré si la durée d'immobilisation est de + 24H avec un rayon kilométrique de 250 KM
2 fois par an si l'âge du véhicule < 5 ans
&
1 fois par an si 5 < l'âge du Véhicule < 10 ans

Remorquage en cas d'accident



Vers la ville de rattachement
ou
la ville de destination justifiée



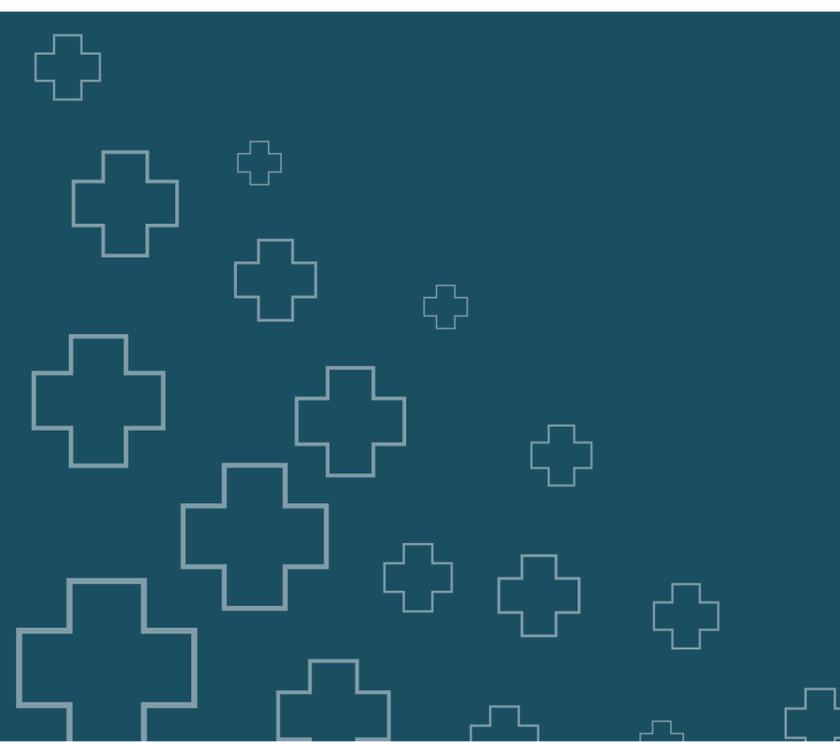
Vers le garage le plus proche si la durée d'immobilisation du véhicule est - 24H
Ou
Le garage au choix de l'assuré si la durée d'immobilisation est de + 24H avec un rayon kilométrique de 250 KM
Illimité



Il est important de rappeler que l'assistance en cas de panne n'est disponible que pour les véhicules de moins de 10 ans. En revanche, en cas d'accident, aucune limite d'âge du véhicule ne s'applique.



**Découvrez la Nouvelle Offre
D'assistance Médicale
Pour Grands et Petits Taxis**





Quelles sont les garanties d'assistance médicale pour les petits et grands taxis ?

Les Prestations Incluses Gratuitement dans l'Assistance Médicale

Bénéficiaires :

L'assistance est accordée à l'Assuré désigné au contrat, ainsi qu'à son conjoint et à ses enfants à charge, mineurs ou étudiants de moins de 25 ans.



1- Conseil médical.



2-Possibilité de faire intervenir un médecin au domicile de l'Assuré.

Participation de l'Assuré : 150 MAD à sa charge (au lieu de 400 dhs)



3- Transport en ambulance (simple & médicalisée) : Prise en charge de 2 transports par an, en cas de nécessité médicale justifiée.



4- Allocation en cas d'hospitalisation : 150 Dirhams/jour, versé par l'assisteur en cas d'hospitalisation de l'assuré dépassant les 3 jours au Maroc avec un plafond de maximum 30 jours par an suite à une maladie ou un accident.



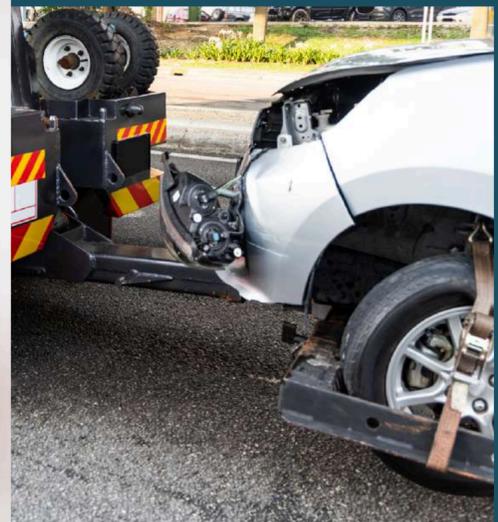
5- Forfait funéraires en cas de décès de l'Assuré : 5 000 Dhs (Limitation d'âge à 70 ans).



PRESTATIONS D'ASSISTANCE OFFERTES PAR :



en partenariat avec



NUMÉRO D'ASSISTANCE
0522 46 46 41